

Rapport sur le préavis Municipal N 21-01 Regroupement des musées – participation et garantie communales

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no. 21-01 s'est réunie le lundi 1er mars 2021, à 19h, à la salle du Mont des Cerfs. Elle était composée de Madame Claudia Napoleone et Messieurs Helmut Tannenberger, Jean-Claude Piguet, Tristan Merminod et Jean-René Marguet en remplacement de Monsieur Michaël Mollet et du rapporteur soussigné.

M. Olivier Troyon était absent non excusé et Monsieur Stéphane Champod absent et excusé pour maladie.

La Municipalité était présente incorporé accompagné de Monsieur Jean-Michel Brandt. Nous les remercions de leurs explications et réponses claires données à toutes nos questions.

Monsieur le Syndic reconnaît et remercie pour la qualité et la pertinence du travail préliminaire effectué en vue de cette rencontre, ceci notamment grâce au soutien de Monsieur Jean-Michel Brandt.

Le projet actuel a été évalué à 9 860 000 francs. A ce jour il manque 2 691 000 francs (27.3%) de financement à trouver. Monsieur le Syndic indique que la commune a déjà investi, par le biais de différents préavis, la somme d'1 000 000 de francs. 6 114 000 francs ont été apportés par des fonds privés. Cela signifie que pour 1 franc investi par la commune, c'est plus de 6 francs qui reviennent dans l'économie locale. Cela démontre l'intérêt de la population pour un tel projet.

Concernant le financement restant à trouver de 2 691 000 francs, une demande a été faite auprès du LADE. Suite à différents échanges et au soutien d'un groupe de députés, nous avons bon espoir d'une validation d'une aide octroyée par le SPEI sous réserve de la validation du Conseil d'Etat.

Si la fondation consolide a mais au cas où la commune devrait revenir devant le conseil

Un membre de la commission s'interroge sur plusieurs points :

- Si la fondation n'arrive pas à consolider l'entier du crédit de construction, il faut être conscient que ladite différence devrait être supportée par les pouvoirs publics, c'est-à-dire la commune de Sainte-croix. Dans ces conditions, la commune devrait revenir devant le conseil.
- Si le projet n'aboutit pas, qu'en est-il de la collection Baud ?
- Quid des promesses de dons ?

Il propose de modifier le préavis en ajoutant une clause concernant l'ouverture de la ligne de crédit par la commune.

Jean-Michel Brandt signale qu'il y a actuellement trois gros mécènes, il n'y a pas connaissance d'exigences spécifiques de leur part, mise à part la demande de garantie de présentation des objets au public.

Il signale également la présence de plusieurs autres donateurs potentiels avec lesquels la commune est en discussion.

Monsieur le Syndic mentionne que l'on ne comble pas le manquement de financement mais que l'on souhaite démarrer le chantier au plus vite, car nous sommes pressés par le calendrier.

Pour rappel, le COPIL a entrepris les démarches auprès de l'Office Fédéral de la Culture (OFC) pour une aide sur l'exploitation pour la période 2023-2026. Nous restons dans l'attente de la décision de l'OFC qui devrait nous parvenir dans le courant de l'été 2021.

L'ouverture du musée devrait dès lors avoir lieu idéalement courant 2022.

Monsieur Pahud met en garde sur la mise en place de conditions qui pourraient impacter la décision du conseil communal. Le canton croit à ce projet et cela déclenchera d'autres mécanismes.

Un membre de la commission rappelle que l'on parle d'un projet régional et se demande si des contacts ont été entrepris avec les communes de Bullet et l'ADNV. Il estime que l'on aurait dû demander 2 000 000 francs au Conseil d'Etat d'autant plus que notre région vient d'être reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cédric Roten répond que la culture est malheureusement le parent pauvre du canton. En revanche, la question peut être posée à la commune de Bullet. Il précise que les demandes financières de soutien à hauteur de 1 000 000 francs sont gérées par le Conseil d'Etat alors qu'au-delà c'est du ressort du Grand Conseil. Si tel est le cas cela aura un impact sur le planning et la décision potentielle finale.

Un membre s'interroge sur le bilan énergétique du projet concernant les économies possibles (page 10 du préavis). Olivier Guignard répond que des discussions ont eu lieu avec l'architecte à ce sujet et que les différents points ont été abordés.

Enfin un membre s'interroge au sujet de la relation avec Reuge et notamment vis-à-vis de leur magasin. Olivier Guignard signale que le bail concernant le magasin a été dénoncé il y a trois mois et résilié au 31.12.2020. Ils proposent de mettre à disposition quelques objets dans une vitrine.

Ce préavis a été accepté à 5 voix pour et une abstention.

Fin de la séance à 20h24.

Le rapporteur

Jean-Philippe Favre